



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN

8 novembre 2022
Volume 45, numéro 2

Mot de la présidente

Nancie Lafond

La négociation 2023... C'est parti!



En vertu des dispositions de la Loi sur le régime de négociation du secteur public, les organisations syndicales doivent respecter le moment prescrit pour déposer leurs demandes en vue du renouvellement des conventions collectives. Pour les syndicats affiliés à la CSQ, cette opération s'est déroulée en deux temps :

- Dépôt en Front commun des demandes intersectorielles (salaires, retraite, droits parentaux, etc.) le 28 octobre 2022;
- Dépôt par la FSE des demandes sectorielles (tâche, composition de la classe, attraction et rétention, autonomie professionnelle, etc.) le 31 octobre 2022.

Notre demande est ambitieuse parce que les besoins actuels sont immenses.

Au niveau **salarial**, le Front commun revendique la création d'un mécanisme permanent visant à garantir la protection du pouvoir d'achat des employées et employés du secteur public ainsi que des augmentations de salaire totalisant 9 % sur trois ans. Pour la **retraite** et les **droits parentaux**, les demandes syndicales portent sur quelques enjeux à faible impact financier, mais, au niveau des **assurances collectives**, le Front commun exige une contribution patronale plus substantielle. De plus, nous demandons au Secrétariat du Conseil du trésor de prévoir des enveloppes budgétaires adéquates pour permettre aux tables sectorielles d'engager une réelle négociation sur les sujets relevant des matières locales.

En effet, la négociation de ces matières ne peut être envisagée sans un réel ajout d'argent. Pour diminuer la **tâche** du personnel enseignant, revoir la **composition**

des groupes, augmenter le nombre de **classes spécialisées** et protéger l'**autonomie professionnelle**, il faudra mettre sur la table des budgets spécifiques pour permettre aux parties de faire une réelle différence dans le quotidien des profs, et ce, au grand bénéfice de la réussite des élèves, jeunes et adultes. L'**attraction** et la **rétention** de personnel doit être au cœur des préoccupations, et, pour atténuer cette problématique, les solutions doivent passer par une meilleure **rémunération**, certes, mais aussi par des améliorations concrètes de nos **conditions de travail**, incluant les **conditions d'entrée** et celles en **fin de carrière**.

Si l'éducation est une réelle priorité au Québec, il faudra que nos dirigeants écoutent et agissent pour donner de l'air aux profs.

Salutations syndicales,

Nancie

RAPPEL!!!

Session de préparation à la retraite : les inscriptions sont en cours

Encore cette année, l'AREQ-CSQ a décidé de proposer deux formules pour la session de préparation à la retraite, **soit une session en présentiel ou en mode virtuel**. Les ateliers de la session virtuelle sont étalés sur plusieurs semaines se déroulant cet hiver, après les fêtes. La session en présentiel se tiendra les 17 et 18 mars 2023.

Les enseignantes et enseignants intéressés à participer doivent s'inscrire en donnant leur nom au secrétariat du Syndicat au 819 809-2206, et ce, **dans les plus brefs délais. Les places s'envolent rapidement et sont limitées!**

Réservation de chambre : Vous pouvez réserver votre chambre en téléphonant à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières et mentionnez faire partie du groupe « AREQ des Bois-Francis ». Faites vite; le bloc de chambres se remplit rapidement.

Endroit : Hôtel Gouverneur, 975, rue Hart, Trois-Rivières. Téléphone : 1-888-910-1111.

Horaires de la session : vendredi, 17 mars, de 18 h à 21 h 45 et samedi, 18 mars, de 9 h à 16 h.

Frais d'inscription : 60 \$ pour les membres du Syndicat et 70 \$ pour la conjointe ou le conjoint non-membre. Notez que vous n'aurez pas à payer les frais d'inscription sur place, car le Syndicat sera facturé après la session.

Les frais d'hébergement, de repas et autres sont à la charge des personnes participantes. Cependant, le SEBF accorde une somme de 150 \$ par membre pour favoriser la participation à cette rencontre. Les frais d'inscription seront déduits de ce montant et la différence vous sera transmise après la session.

Prenez note que vous n'aurez aucun frais à déboursier pour la session virtuelle, car le Syndicat assume la totalité des coûts d'inscription.



Entente hors convention

À la fin de l'été, une entente hors convention est intervenue au niveau national pour permettre aux parties locales de mettre en place des mesures visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant au secteur de la formation générale des jeunes. Cette entente est valable pour l'année scolaire 2022-2023 et elle se décline en deux volets :

Projets ou mesures émanant des parties locales

Le ministère de l'Éducation s'est engagé à rendre disponible une enveloppe de 12,41 M\$ pour la mise en œuvre de projets émanant des parties locales.

Au début octobre, nous nous sommes entendus avec le CSSBF pour mettre en place trois projets qui se déclinent de la manière suivante :

- Accompagnement des enseignantes non légalement qualifiées (rémunération et libération);
- Contrats de suppléance;
- Mesures pour compenser les dépassements d'élèves à l'école Le boisé.

Ces projets sont actuellement en élaboration finale et nous espérons qu'ils seront mis en place dès que possible. À suivre!

Rémunération de la suppléance occasionnelle

Pour l'année scolaire 2022-2023, les enseignantes et enseignants à temps partiel légalement qualifiés agissant comme suppléante ou suppléant occasionnel seront rémunérés à la minute selon la formule suivante :

(Rangement à l'échelle/ 1000) / 60 x nombre de minutes de remplacement dans une journée

Afin d'assurer que ce calcul ne puisse avoir pour effet de réduire la rémunération des enseignantes et enseignants sur une base annuelle, les parties ont convenu qu'une demande d'évaluation de dossier pourra être effectuée par le Syndicat auprès du Comité afin de compenser une enseignante ou un enseignant qui aurait été désavantagé, **sur une base annuelle**, par l'application de l'entente.

Pour le moment, le logiciel de paie utilisé par le CSS ne permet pas d'appliquer ce nouveau calcul. Toutefois, l'entente a un effet rétroactif et les sommes dues seront versées aux personnes concernées. À suivre!

Par Nancie Lafond, présidente

On est là! NÉGO 2023



Le 28 octobre dernier, les porte-paroles du Front commun (CSN, CSQ, FTQ et APTS) ont déposé leurs revendications au Secrétariat du Conseil du trésor. Ce sont 420 000 travailleuses et travailleurs issus des milieux de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de l'enseignement supérieur qui ont uni leur voix dans le but d'améliorer leurs conditions de travail.



C'est le 31 octobre qu'ont été déposées les demandes sectorielles par la FSE-CSQ et les fédérations du réseau scolaire de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ), la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation FPPE et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants QPAT/APEQ avec un rappel bien senti au gouvernement: « On vaut plus que des bonbons! »

Voici les trois principales mesures devant être mises de l'avant par le gouvernement et qui sont directement liées à la réussite éducative des élèves:

1. Revoir la composition de la classe;
2. Alléger la tâche;
3. Ajuster la taille des groupes.



Parallèlement au dépôt des demandes sectorielles, deux membres du conseil administratif ont profité de la journée de l'Halloween pour effectuer une livraison spéciale au bureau du député, M. Éric Lefebvre, pour lui exprimer que l'« on vaut plus que des bonbons! » En l'absence de M. Lefebvre, M. Pierre-Luc Turgeon, attaché politique, a accueilli nos membres et leur message...



HORIZON+

Épargner + Planifier + Réaliser



Séance virtuelle d'information – 30 novembre 2022

REER et CELI collectifs de la CSQ – Horizon+

Bonjour,

Depuis mars 2022, la CSQ rend disponible aux membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) ainsi qu'à leur personne conjointe un produit d'épargne complémentaire complètement facultatif. Le produit Horizon+, offert en collaboration avec la Caisse Desjardins de l'Éducation, permet aux personnes participantes de contribuer à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et/ou à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) dont les frais sont significativement plus avantageux, tout en offrant une gamme variée de portefeuilles d'investissement.

Afin de mieux présenter ce produit, deux personnes professionnelles du mouvement Desjardins animeront une soirée virtuelle d'information, destinée uniquement aux membres de la FSE-CSQ. Cette soirée se tiendra le mercredi 30 novembre.

Voici les détails :

Date : le mercredi 30 novembre 2022

Heure : 19 h à 20 h 30 (vous pourrez vous connecter à partir de 18 h 45)

Lien Microsoft Teams :

Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

ID de réunion : 211 294 075 64

Code secret : **ct3Pug**

[Télécharger Teams](#) | [Rejoindre sur le web](#)

Ou composer le numéro (audio seulement)

[+1 438-315-1084, 331411568#](#) Canada, Montréal

[\(833\) 447-1400, 331411568#](#) Canada (Numéro gratuit)

Salutations syndicales!

L'équipe de la Sécurité sociale (CSQ)

FONDS
de solidarité FTQ

S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Cotisez à même votre salaire.

Avec la retenue sur le salaire, vous pouvez épargner de façon automatique en fixant vous-même le montant prélevé et la fréquence des versements. Facile!

Pour en savoir +
fondstfq.com/rss



REER
conventionnel

+30%*
d'économies d'impôt

REER+
au Fonds



Vous souhaitez avoir plus d'information concernant le REER+ au Fonds de solidarité FTQ? Communiquez avec votre bureau syndical.

* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt pour fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30%, soit 15% au Québec et 15% au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.
Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondstfq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

4 à 7 : une réussite sur toute la ligne!

Ce sont tout près de 400 enseignantes et enseignants, membres du SEBF, qui se sont réunis le 13 octobre dernier au Complexe Évasion pour souligner la journée mondiale des enseignantes et enseignants. Cet évènement attendu a permis une petite pause dans un automne bien rempli.

Nous tenons à souligner le travail des personnes déléguées, des membres du conseil administratif et de notre collaboratrice, Marie-Ève Girard, qui ont contribué au succès de la soirée. Nous félicitons les personnes qui se sont méritées des prix et, surtout, nous levons notre verre à vous toutes et tous, enseignantes et enseignants, sans qui rien de tout cela ne serait possible.

Devant un tel succès, nul doute que nous serons au rendez-vous l'an prochain!



Pour suivre les développements entourant la présente négo, pour nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.



Profitez de la force de votre groupe

Découvrez pourquoi vous avez tout à gagner à assurer votre auto, votre habitation et votre entreprise à La Personnelle.

csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737

Partenaire de la CSQ

CSQ
Centrale des syndicats du Québec

laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.